

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2026

Le Conseil municipal, convoqué le 25 mars 2026 avec l'ordre du jour suivant :

1. Délégation du conseil municipal au Maire
2. Indemnités de fonction des adjoints
3. Désignation des délégués au SDED
4. Désignation des délégués SID
5. Désignation des délégués au SIGMA
6. Désignation des délégués au SIVOS
7. Désignation d'un représentant à la C.L.E.T.C
8. Questions diverses

s'est réuni le lundi 30 mars à 18 h 00 à la Mairie.

PRESENTS : Christian CAILLET, Claude BEAL, Christelle DUPLAN, Jean-Charles JOUVE, Jacques RESSY, REYNIER Sylviane, JOLLY Françoise, SYLVESTRE Lionel, DANJEAN Marie, ROCHETTE-HUBERT Charlotte, VASSY Baptiste

Le Conseil choisi Christian CAILLET comme secrétaire de séance.

Objet : Délégation du Conseil municipal au Maire **N°2026-010**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 50 000 € maximum ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

- 12° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 50 000 € ;
- 14° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;
- 15° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 16° De procéder, au dépôt de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Objet : Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

N°2026-011

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (*habitants*) Taux maximal de l'indice brut nominal de la fonction publique
Moins de 500..... 10,89

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- Les adjoints percevront 10,89 % de l'indice brut nominal de la fonction publique

Objet : Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, désignation de deux représentants

N°2026-012

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 2 mars 2026, Madame La Présidente Départemental d'Energies de la Drôme, dont la commune est membre, sollicite la désignation deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical.

Ce comité est composé, d'un collège « GROUPE A » correspondant aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2026.

Les représentants de ce collège seront convoqués par la Présidente du Syndicat départemental, afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

Monsieur Jacques RESSY et Monsieur Jean-Charles JOUVE.

Il autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Mme La Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

Objet : Désignation des délégués au SID

N°2026-013

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il convient de désigner un délégué et un suppléant au SID :
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de désigner :
Jean-Charles JOUVE : Délégué
Claude BEAL : Suppléant

Objet : Désignation des délégués au SIGMA
N°2026-014

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il convient de désigner un délégué et un suppléant au SIGMA :
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de désigner :
Jean-Charles JOUVE : Délégué
Christian CAILLET : Suppléant

Objet : Désignation des délégués au SIVOS
N°2026-015

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il convient de désigner les délégués au SIVOS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de désigner :

Titulaires :

- Christelle DUPLAN
- Charlotte ROCHETTE-HUBERT
- Baptiste VASSY

Suppléants :

- Jean-Charles JOUVE
- Lionel SYLVESTRE
- Sylviane REYNIER

Objet : Désignation d'un représentant à la C.L.E.T.C
N°2026-016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Communauté de Commune du Val de Drôme, rappelant la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, pour laquelle il convient de désigner un délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Désigne : RESSY Jacques délégué titulaire

TABLEAU AU 30 MARS 2026

Commissions Communales	Noms
Finances	Christelle DUPLAN, Claude BEAL, Françoise JOLLY
Travaux, Appels d'Offres	Christian CAILLET, Jean-Charles JOUVE, Jacques RESSY
Urbanisme	

	Jacques RESSY, Bernard LEGRAND, VASSY Baptiste, Sylviane REYNIER
Cohésion Intergénérationnelle	Marie DANJEAN, Sylvaine REYNIER, Françoise JOLLY, Lionel SYLVESTRE
Ecole	Christelle DUPLAN, Charlotte ROCHETTE-HUBERT, Baptiste VASSY,
Eau et Assainissement	Jean-Charles JOUVE, Marie DANJEAN, Christian CAILLET, Amanda GACHON
Voirie	Christian CAILLET, Jean-Charles JOUVE, Amanda GACHON, Lionel SYLVESTRE, Claude BEAL
Communication, Relations extérieures	ROCHETTE-HUBERT Charlotte, VASSY Baptiste, JOLLY Françoise
Culture, Tourisme,	JOLLY Françoise, Bernard LEGRAND, Christelle DUPLAN, Lionel SYLVESTRE, Sylviane REYNIER
Commissions Intercommunales	Noms
SIVOS Syndicat Intercommunal VOcations Scolaires	<u>3 Titulaires</u> : Christelle DUPLAN, Charlotte ROCHETTE-HUBER, Baptiste VASSY <u>3 suppléants</u> : Sylviane REYNIER, Lionel SYLVESTRE, Jean-Charles JOUVE
SDED Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme	2 électeurs : Jacques RESSY, Jean-Charles JOUVE
CCVD Communauté de Communes du Val de Drôme	Titulaire : Christian CAILLET Délégué : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : RESSY Jacques Réfèrent déchets : Françoise JOLLY Réfèrent Sentiers : Lionel SYLVESTRE Réfèrent mobilité : Marie DANJEAN Réfèrent culture : Françoise JOLLY Réfèrent jeunesse : Christelle DUPLAN Réfèrent Plan communale de Sauvegarde : RESSY Jacques Réfèrent schéma directeur énergies renouvelables : Christian CAILLET

SIGMA Syndicat Intercommunal pour la gestion mutualisé de l'assainissement	Titulaire : JOUVE Jean-Charles Suppléant : CAILLET Christian
S.I.D Syndicat irrigation Drômois	Titulaire : Jean-Charles JOUVE Suppléant : Claude BEAL

Questions diverses

- a) Le conseil décide de se réunir une fois par mois le lundi à 18h30
- b) Etude du devis pour l'achat d'une pompe à eau thermique, 561,96 € TTC. Validation du devis commande de la pompe chez Faure et Fils
- c) Etude du devis pour l'achat d'un ordinateur portable, mise en place d'un contrat de maintenance. Commande validée chez Nexio.

La séance est levée à 20h50